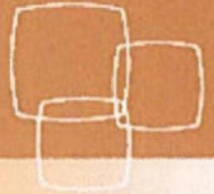




# Le BC en bref



## La revue du mois au Bureau de la concurrence

### Novembre 2009

#### Nouvelles récentes

- **Le 23 novembre 2009**  
[Une entreprise de villégiature sanctionnée pour concours trompeurs](#)
- **Le 17 novembre 2009**  
[Jeanne Pratt est nommée conseillère juridique spéciale auprès de la commissaire de la concurrence](#)
- **Le 5 novembre 2009**  
[Le Bureau de la concurrence impose des remboursements et des sanctions à un fournisseur national de cartes d'appel](#)
- **Le 4 novembre 2009**  
[Avis de ne pas acheter en ligne des produits frauduleux censés traiter le virus de la grippe H1N1](#)
- **Le 4 novembre 2009**  
[Le Bureau de la concurrence obtient des mesures correctives dans le cadre du projet d'acquisition de CF Industries par Agrium](#)

#### Autres nouvelles

##### Mise au point sur le cartel de l'essence au Québec

Les instances relatives à l'affaire du cartel de l'essence du Québec sont en cours. Les prochaines comparutions sont prévues pour le 3 décembre 2009 à Victoriaville et le 15 décembre 2009 à Sherbrooke.

Le directeur des poursuites pénales a déposé une requête à la Cour d'appel du Québec pour en appeler de la sentence de Daniel Drouin, qui a été prononcée le 31 août 2009. La requête a été déférée à un comité formé de trois juges et sera entendue le 19 mars 2010. M. Drouin a reçu une absolution inconditionnelle et a fait un don de 10 000 \$ à titre caritatif.

On pourra se procurer de l'information à jour sur le déroulement de cette affaire à l'adresse suivante : [www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/03079.html](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/03079.html).

- > *Le BC en bref* est une publication électronique diffusée périodiquement auprès des médias et intervenants qui donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.
- > Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec [Phil Norris](#) aux Communications.
- > Le Bureau de la concurrence est un organisme d'application de la loi indépendant qui contribue à la prospérité des Canadiens en assurant la protection et la promotion de la concurrence au sein des marchés tout en permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés.



[Centre des médias du Bureau de la concurrence](#)



[Page d'accueil du Bureau de la concurrence](#)

> Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [Alexa Thorp](#).

### **Une enquête du Bureau de la concurrence aboutit à des plaidoyers de culpabilité relativement à des pratiques de télémarketing trompeur**

Trois personnes ont plaidé coupables à des accusations de télémarketing trompeur relativement à la promotion d'annuaires d'entreprises et à l'inscription dans ces annuaires. Entre le 28 octobre 2003 et le 23 février 2005, les télévendeurs, qui faisaient la promotion d'annuaires sur cédérom renfermant de l'information sur divers organismes et entreprises, ont pris contact avec des petites et moyennes entreprises. Les télévendeurs ont opéré de façon à ce que leurs victimes croient qu'elles étaient déjà clientes et que les annuaires leur seraient fournis gratuitement. Toutefois, les victimes qui ont gardé le cédérom ont reçu une facture, et celles qui l'ont retourné ont dû payer des frais distincts. Le 27 février 2008, des accusations ont été portées contre Byron Steczko, Ahn-Phong Vo et Cory Kornelson en vertu des dispositions sur le télémarketing de la *Loi sur la concurrence*. Outre une peine d'emprisonnement avec sursis de six mois, assortie d'un couvre-feu strict, ces personnes se verront également interdire la pratique du télémarketing pour dix ans. Un mandat d'arrestation pancanadien a été émis contre un quatrième accusé, Hiep Manh (Ty) Nguyen, qui a négligé de se présenter au tribunal.

> Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [Gabrielle Tassé](#).

### **Le Bureau de la concurrence participe à une opération internationale de ratissage sur Internet**

Le Bureau de la concurrence et les membres du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs (RICPC) ont participé conjointement à une opération de ratissage sur Internet visant à débusquer les sites Web frauduleux et trompeurs. L'opération de ratissage de l'an dernier a donné lieu au signalement de quelque 37 000 sites Web nécessitant un examen plus approfondi de la part des 21 pays participants. Cette année, l'opération du Bureau a porté sur les fraudes relatives à des prêts et bourses. Le Bureau presse les consommateurs qui pensent avoir été victimes de sites Web ou de courriels trompeurs de communiquer avec PhoneBusters, le centre d'appel antifraude du Canada, au 1-888-495-8501.

> Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [Gabrielle Tassé](#).

### **Une peine d'emprisonnement dans une affaire de fraude par marketing de masse met en lumière le travail de l'Atlantic Partnership Against Cross-border Fraud**

Grâce au travail des membres de l'Atlantic Partnership Against Cross-border Fraud, deux individus impliqués dans une fraude transfrontalière par marketing de masse écotent de peines d'emprisonnement. Earl Lawrey Matthews, citoyen américain, de même que Reyanne Briand, ancienne résidente de Terre-Neuve-et-Labrador, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de trois ans pour fraude et de six mois pour possession de biens volés, lesquelles seront purgées simultanément. Leur entreprise, Aid4Families, faisait de la publicité sur Internet et promettait des profits mensuels faramineux à ses investisseurs. L'enquête a révélé que ces fraudeurs sont parvenus à récolter plus de 500 000 \$ auprès de résidents des États-Unis.

> Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [Gabrielle Tassé](#).

